

Compte rendu de la réunion du 23 Août 2019

14 présents. Joël P., Mako et Armand excusés.

Partie Administrative :

1. Le Marathon

Gilbert propose d'inviter Mme PIGNOL à faire partie du jury, en compagnie de Mme POUCH, M. CRIVELLA, et 1 photographe de Fronton.

La mairie a accusé réception de notre courrier l'informant de l'organisation du Marathon et de nos besoins en matière de logistique.

Jean-Pierre F. doit contacter fin septembre M. MINCIOTTI pour le prêt de 12 tables et de 20 bancs.

André B. a pris contact avec Mme LEMARCHAND pour le pot ... (environ 60 personnes).

Gilbert D. se charge des prix à remettre aux lauréats, et doit re-contacter Jan RENETTE pour fixer un rendez-vous fin septembre.

Gérard précise que 7 personnes présentes l'année dernière ne seront pas là ou très certainement absentes le 5 octobre !!!

Ouverture des inscriptions sur le site de PCC le 1er Septembre.

Le sujet pour le 1er thème sera mis en ligne le 1er septembre. Il a été validé par l'assemblée présente ce vendredi 23 août mais ne peut être divulgué pour l'instant.

2. Les expos en cours

* L'expo rétrospective avec l'espace Bourdelle au Fort sera décrochée le Lundi 2 Septembre après-midi.

* Les autres expos au Fort le seront également le même jour. C'est « Couleur d'orange » qui prend la place d'« Insolite ».

* A Lauzerte, décrochage le 16 Septembre, puis installation de l'expo de Daniel G. « La Boulangerie ».

* Au Collège St Antoine à Caussade : mise-en-place de l'expo « Regard bizarroïde sur Bruniquel ».

* Nous n'avons pas eu de nouvelles infos sur la possibilité d'exposer à « La Fabric de Cédric » rue d'Auriol (voir précédent compte-rendu de réunion).

3. Les expos au marché

A propos des expos collectives, Gérard T. évoque la difficulté de rassembler du monde pour la mise-en-place de celles-ci.

Le constat est fait du manque de visibilité sur la Place « Pénélope ». Pour l'heure, il nous apparaît difficile de trouver un endroit plus visible.

4. Les responsables de pôles

Gérard nous fait part d'un "différend" avec Marie Antoinette et qui concerne les responsabilités de pôles. L'exposition "Les Galeries Lafayette" a été négociée avec sa directrice Mme Dumaire par Gérard, avec Denis ils ont réalisé les photos et ont monté cette exposition de 24 images. Gérard a donc pris un rendez-vous avec Mme Masson le 22 juillet (la remplaçante de Mme Dumaire) pour lui indiquer que cette exposition était finalisée, pour lui montrer les photos et pour lui indiquer - si elles en étaient d'accord, elle, Mme Dumaire ainsi que le service juridique des

Galeries Lafayette - que cette exposition passerait au marché le 17 août. Ayant reçu l'accord des responsables des Galeries Lafayette ainsi que la date retenue pour l'accrochage dans les escaliers des Galeries Lafayette, Gérard a informé Marie Antoinette de sa démarche et de cette date d'accrochage du 1er septembre (Marie Antoinette étant responsable des expositions aux Galeries Lafayette). Dans son courrier de retour Marie Antoinette reproche à Gérard de ne pas lui en avoir parlé avant et, à l'avenir, d'éviter de la mettre devant le fait accompli.

Cette démarche de contact avec la direction des Galeries Lafayette ne concernait pas l'accrochage de l'exposition aux Galeries Lafayette mais bien l'exposition elle-même et surtout l'autorisation nécessaire d'exposer ces images au marché avant de les exposer aux Galeries Lafayette (ce qui aurait pu nous être demandé).

Cet incident étant relatif à la mission des responsables de pôles, Gérard tient à préciser qu'il n'est jamais passé outre les prérogatives des responsables de pôles : les informations relevant du Marathon sont transmises à Gilbert, si une décision doit être prise au sujet des expositions au marché, c'est Alain qui en est informé, etc...

5. **Le Projet « 400 coups »**

PCC sera présent pour le « Light-Painting » une réunion de préparation est organisée le 29 Août Quai Poulth pour organiser l'évènement.

6. **Divers**

Le site.

Nous avons été piratés sur nos 4 messageries "photocrea.org". Ce piratage ne concerne pas les données des adhérents. Les serveurs d'OVH (notre hébergeur) sont très bien sécurisés. Nous n'avons plus accès à ces messageries par suite d'un blocage sur les mots de passe. Gérard a rétabli l'accès à ces messageries tout en "fortifiant" nos mots de passe !!!

Partie Photographique :

1. Le Défi du mois :

Sujet : « *Dissonance photographique : une image qui propose à l'observateur deux parcours séparés* ».

Photos proposés par Jean P, Denis et Gérard T.

À l'issue des projections des photos, des questions et débats qui s'ensuivent il est précisé que :

* La dissonance ne pouvait être dans le seul sujet photographié (exemple de deux éléments en contradiction et/ou antagoniste), dans ce cas-là le sujet aurait été « Dissonance ».

* Or, le sujet était « Dissonance photographique » et dans ce cas-là c'est la lecture de l'image qui crée la dissonance. Deux directions de lecture de la photo entrent en conflit (exemple de la route qui s'en va au loin et d'une flèche qui ramène la lecture dans l'autre sens (photo jointe).

2. Le Défi du Mois pour la prochaine réunion, est :

« *Un sujet coupé par le cadre. Tester différentes façons de couper* ».

La prochaine réunion mensuelle est fixée au **Vendredi 20 Septembre**, la partie administrative sera exclusivement consacrée au Marathon.

